Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune de SAINT-SOUPLET

Révision du Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le : 11/05/2018
PLU arrêté le : 21/06/2024

Enquête publique : du 12/10/2026 au 13/11/2026

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal du :

Le Maire
Henri QUONIOU

4.1. Annexes sanitaires

I. SOMMAIRE

I. SOMMAIRE....2
II. Gestion de l'eau....3
A. L'alimentation en eau potable....3
B. L'assainissement....5
III. Gestion des déchets....6

II. GESTION DE L'EAU

A. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable sur la Commune est assurée par NOREADE, Régie du SIDEN-SIAN.

La Commune compte deux réservoirs et compte deux points de captage en eau potable sur son territoire.

Les unités de distribution alimentant la Commune

Le service public de distribution d'eau potable est assuré à partir de l'unité de distribution (UDI) principale de Saint-Souplet. Cette unité de distribution d'eau potable comptabilisait 572 branchements alimentés par l'UDI au 31/12/2020.

Caractéristiques du captage communal

L'unité de distribution dispose de 2 points de prélèvement en eau potable localisé sur la commune.

Ce captage, sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS), a été autorisé par DUP (déclaration d'utilité publique).

UDI	Volume produit 2020/ m³	Volume mis en distribution 2020 / m³	Localisation du prélèvement	DUP des ouvrages de production
Saint-Souplet	56 606	85 313	Saint-Souplet F1	27/05/1988
	28 992		Saint-Souplet F2	27/05/1988

La quantité disponible de la ressource en eau potable pour l'alimentation des futurs habitants peut donc être qualifiée de suffisante (sans modification de la DUP existante).

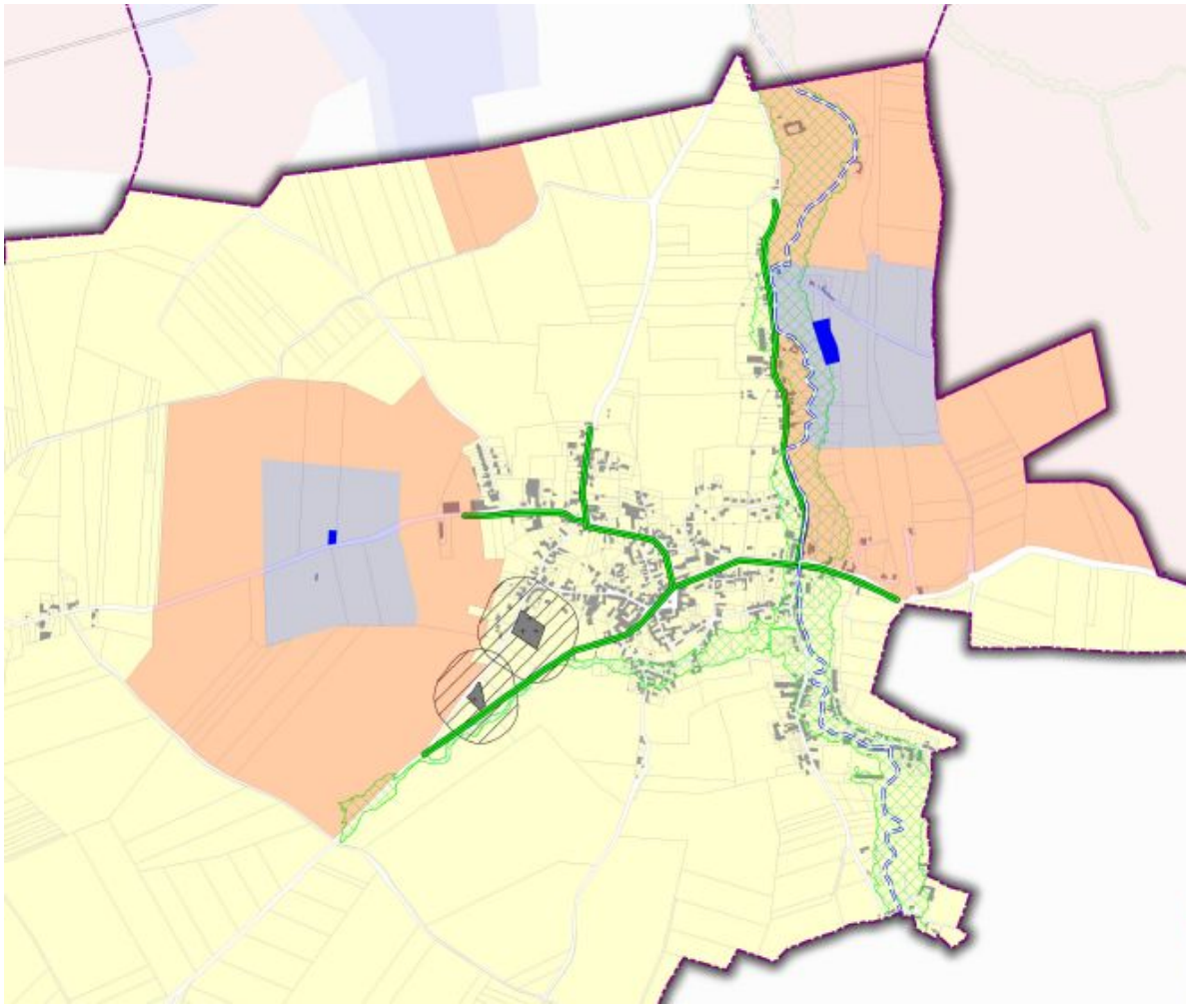


Figure 1 : Les périmètres de protection de captage

Le réseau d'adduction en eau potable totalise 15.62 km sur la commune, pour 558 abonnés (504 abonnés domestiques, 46 agriculteurs, 7 municipaux et 1 industriel) au 31/12/2020.

Sur 590 branchements d'eau potable, il subsistait 0 branchement plomb à cette même date.

Le réseau d'eau présente un rendement estimé à 48.57 % en 2020, avec un indice linéaire de pertes en réseau d'environ 8.28 m³/j/km.

Le volume total d'eau consommé sur la commune est de 40 582 m³ en 2020 contre 60 110³ en 2017.

L'augmentation de population qui pourrait être engendrée par le PLU n'aura donc aucune incidence sur la capacité des captages alimentant ces unités de distribution (au vu notamment de la politique d'interconnexions de NOREADE).

B. L'ASSAINISSEMENT

Les compétences en assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales ont été transférées à **NOREADE**, Régie du SIDEN-SIAN.

Descriptif du réseau d'assainissement (voir Plan du réseau assainissement joint en annexe)
Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'assainissement est estimé à :

- 8.30 km en réseau unitaire,
- 4.10 km en réseau séparatif eaux usées,
- Et 3.27 km en réseau séparatif eaux pluviales,
- 0.82 km en refoulement,
- soit un total de 17.16 km de canalisations d'assainissement.

Toutes les habitations sont raccordées au réseau public d'assainissement (623 logements), à l'exception de 20 logements localisés en zone d'assainissement non collectif. Un nombre d'habitations à raccorder est afficher à 7 logements à raccorder.
Le bourg de Saint Souplet et le hameau d'Escaufourt disposant de plusieurs zones de points bas, le réseau public d'assainissement fonctionne avec des stations de refoulement, régulièrement réparties :

- Hameau d'Escaufourt -relevage lagune ;
- SR Etang rue St Crepin ;
- SR rue de l'arbre de Guise ;
- SR rue de la Fabrique ;
- SR rue Marlot ;
- SR rue nouveau monde ;
- SR rue St Crepin lotissement.

A noter que plusieurs ouvrages de type déversoirs d'orage (11) permettent la dérivation des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie, dont deux d'entre eux dispose d'une autosurveillance.
Les effluents rejoignent ensuite la station d'épuration de Saint Souplet implantée le long de la Selle.

L'assainissement de la commune est réparti sur deux STEU :

La station d'épuration du Cateau -Cambrésis et la station de Saint Souplet (Hameau d'Escaufourt)

Descriptif des stations d'épuration

- Nom de la station d'épuration : Saint Souplet
- Date de mise en service : 07/03/2017
- **Capacité de traitement : 200 (Équivalent/Habitant),**
- Débit de référence : 359 m3/j,
- Débit moyen arrivant à la station : 79 m3/j,
- Production de boue : 0 tMS/an,
- Milieu récepteur : Riviérette des Escarts

- Nom de la station d'épuration : Le Cateau Cambrésis
- Date de mise en service : 01/01/1981
- **Capacité de traitement : 22 167 (Équivalent/Habitant),**
- Débit de référence :6 374 m3/j,
- Débit arrivant à la station : 3 052 m3/j,
- Production de boue : 100 tMS/an,
- Milieu récepteur : La Selle

III. GESTION DES DÉCHETS

La compétence en matière d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés est assurée par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

La collecte des ordures ménagères est gérée par le SIAVED.

La collecte est organisée de la façon suivante par tri sélectif :

- la collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine (le lundi matin),
- la collecte des emballages recyclables a lieu une fois toutes les 2 semaines (le lundi matin),
- la collecte du verres a lieu une fois par mois,
- la collecte des encombrants est effectuée sur rendez-vous (maximum deux passages par an et par foyer).

Le point relais (pour le recyclage des vêtements) le plus proche de la commune se localise au Cateau Cambrésis.

Toutes les déchetteries communautaires sont accessibles aux habitants de la CA2C. La déchetterie la plus proche se situe au Cateau-Cambrésis.